



EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE SESSION 2016

L'examen professionnel d'adjoint technique territorial de 1ère classe a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics d'Ille et Vilaine.

I - Examen professionnel d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe

A - Calendrier

Période d'inscription	Du 8 septembre au 8 octobre 2015
Période de retrait des dossiers	Du 8 septembre au 30 septembre 2015
Date limite de dépôt des dossiers	8 octobre 2015
Epreuve écrite	19 janvier 2016
Epreuves pratiques	entre le 27 mars et le 30 juin 2016
Réunion de jury d'admission	7 juillet 2016

B - Inscriptions

583 candidats se sont préinscrits à cet examen entre le 8 septembre et le 30 septembre 2015.

417 candidats ont retourné leur dossier d'inscription pendant la période d'inscription et 2 dossiers ont été refusés, car envoyés hors délais (c'est-à-dire après le 8 octobre 2015, le cachet de la poste faisant foi).

12 candidats n'ont pas été admis à concourir car ils ne remplissaient pas l'une des conditions requises pour se présenter à cet examen.

1 candidat a annulé son inscription.

Ainsi, 404 candidats ont été admis à concourir, répartis comme suit selon les spécialités et les options.

SPECIALITES	ADMIS A CONCOURIR
	Nombre
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	78
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier et plombier canalisateur)	9
Menuisier	10
Maçon, ouvrier du béton	5
Couvreur, zingueur	3
Ouvrier en VRD	7
Agent d'exploitation de la voirie publique	18
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	14
Métallier, soudeur	1
Ouvrier d'entretien des équipements sportifs	3
Dessinateur	4
Poseur de revêtements de sols, carreleur	1
Plâtrier	1
Peintre, poseur de revêtements muraux	2
Espaces naturels, espaces verts	83
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	76
Soins apportés aux animaux	2
Bucheron, élagueur	2
Productions de plantes : pépinières et plantes à massif	3
Mécanique, électromécanique	11
Electrotechnicien (maintenance de matériel électronique)	1
Electrotechnicien, électromécanicien	4
Installation et maintenance des équipements électriques	6
Restauration	34
Restauration collective, liaison chaude, liaison froide	27
Cuisinier	7

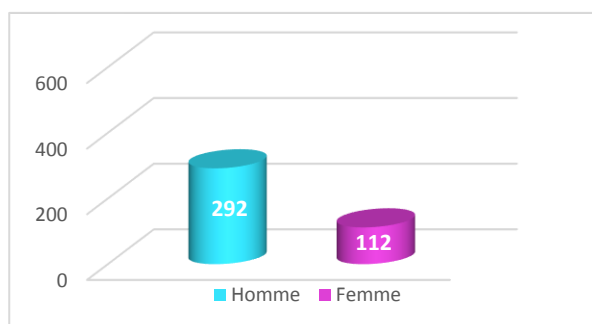
Environnement, hygiène	109
Agent d'assainissement	5
Opérations mortuaires (fossoyeur, porteur)	1
Opérateur d'entretien des articles textiles	1
Maintenance des productions d'eau et d'épuration	6
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	74
Entretien des piscines	4
Qualité de l'eau	1
Propreté urbaine, collecte des déchets	17
Communication, spectacle	14
Projectionniste	1
Eclairagiste	2
Assistant son	1
Agent polyvalent du spectacle	2
Relieur, brocheur	3
Opérateur PAO	1
Monteur de film offset	1
Conducteur de machines d'impression	3
Logistique et sécurité	20
Surveillance, télésurveillance, gardiennage	5
Maintenance bureautique	6
Magasinier	7
Monteur, levageur, cariste	2
Conduite de véhicule	55
Conduite de véhicules légers (catégories tourisme, et utilitaires légers)	22
Conduite de véhicules poids lourds	21
Réparateur en carrosserie, (carrossier, peintre)	2
Conduite d'engins de travaux publics	5
Mécanicien des véhicules à moteur essence	3
Mécanicien des véhicules à moteur diesel	2
TOTAL	404

II - Candidats

A - Origine géographique

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR)	
	Effectifs	Total
Côtes d'Armor	17	364 Soit 90,10 % des convoqués domiciliés en Bretagne
Finistère	8	
Ille et Vilaine	315	
Morbihan	24	
Hors Bretagne	40	40 Soit 9,90 % des convoqués domiciliés Hors Bretagne

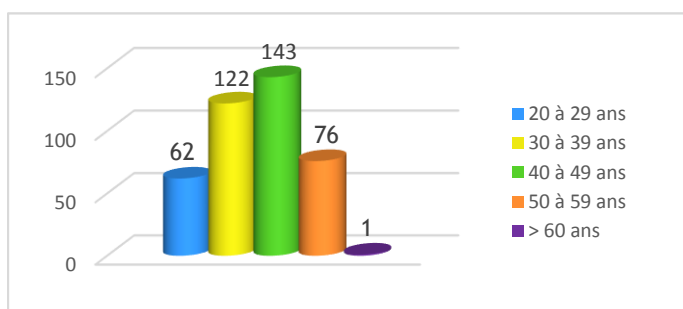
B - Répartition hommes-femmes



Les hommes représentent la majorité des admis à concourir (72.28 %).

Les femmes se situent principalement dans la spécialité « Environnement, hygiène ».

C - Tranches d'âge



L'âge moyen des candidats est de 40.5 ans.

Les candidats âgés de 30 à 49 ans sont les plus représentés parmi les admis à concourir.

III – Epreuve écrite

A - Déroulement

L'épreuve écrite s'est déroulée le 19 janvier 2016 à l'Espace Aumaillerie à la Selle en Luitré et au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les 3 candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve accordé dans le cadre de leur reconnaissance de travailleur handicapé.

Sur les 404 candidats admis à concourir, **372 étaient présents à l'épreuve écrite** soit un taux d'absentéisme de 7,92 %. Pour information, 439 candidats avaient été convoqués à la session 2014 de cet examen et 404 étaient présents (7,97 % d'absentéisme).

SPECIALITES	Candidats convoqués	Candidats présents	Taux d'absentéisme
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	78	71	8,97 %
Espaces naturels, espaces verts	83	80	3,61 %
Mécanique, électromécanique	11	10	9,09 %
Restauration	34	33	2,94 %
Environnement, hygiène	109	95	12,84 %
Communication, spectacle	14	14	0 %
Logistique et sécurité	20	17	15,00 %
Conduite de véhicule	55	52	5,45 %
TOTAL	404	372	7,92 %

B - Nature de l'épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage de l'épreuve écrite ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d'indications de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction. Au total cette correction a mobilisé 18 intervenants.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve écrite d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : *Une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat.*

Durée : 1 heure 30 ; coefficient 2

Résultats de cette épreuve :

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	71	8,33	16,75	2,00	13
Espaces naturels, espaces verts	80	9,88	18,50	0,75	13
Mécanique, électromécanique	10	11,58	15,25	4,25	1
Restauration	33	6,67	11,25	2,75	10
Environnement, hygiène	95	11,43	19,00	2,50	6
Communication, spectacle	14	7,32	10,25	2,75	2
Logistique et sécurité	17	6,17	10,25	2,75	4
Conduite de véhicule	52	8,95	15,75	3,75	4
TOTAL	372	9,35	19,00	0,75	53

53 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 14,24 % des copies (contre 13 % en 2014).

Observations générales des correcteurs :

Les correcteurs déplorent un niveau faible des copies dans la plupart des spécialités, avec des moyennes générales souvent très inférieures à 10/20.

Les correcteurs conseillent aux candidats de bien lire les questions pour bien comprendre la commande. Les candidats doivent faire attention aux mentions en gras et soulignées dans les questions car elles sont importantes.

C - Rupture d'anonymat et non-respect des consignes

Avant de procéder à l'élimination des candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20, le jury prend connaissance des ruptures éventuelles d'anonymat de copies de candidats n'ayant pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets, sur les consignes écrites et rappelées plusieurs fois oralement.

Une copie en espaces naturels, espaces verts a ainsi été soumise au jury : le candidat a souligné certaines de ses réponses en rouge.

Après délibération, la note de 0 sur 20 a été attribuée par les membres du jury, se substituant alors à la note attribuée par les correcteurs.

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site du CDG 35, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes distribuées le jour des épreuves et sur les sujets eux-mêmes.

Ainsi puisque le jury a décidé d'attribuer la note de 0 sur 20 à cette copie pour rupture d'anonymat, le nombre de notes éliminatoires est porté à 54.

Le jury, en éliminant les 54 candidats ayant obtenu une note éliminatoire, fixe à 318 candidats la liste des candidats admis à se présenter à l'épreuve pratique d'admission de cet examen.

III – Epreuves pratiques

A - Déroulement

L'épreuve pratique consiste, dans l'option choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée, à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

Elle comporte un coefficient 3 et chaque durée a été arrêtée, en fonction des options, par le jury entre 1 et 4 heures.

Au vu des 46 options à organiser, les épreuves pratiques d'admission se sont déroulées entre le 24 mars et le 30 juin 2016 dans différents centres d'épreuves. Pour cette session 2016, 28 jours d'épreuves ont été nécessaires au bon déroulement des épreuves (sachant que plusieurs options ont été organisées à la même date, sur un seul ou plusieurs lieu(x) d'accueil).

Le CDG 35 a ainsi accueilli 46 candidats provenant d'un autre CDG (une convention a d'ailleurs été conclue entre le CDG 35 et le CDG 85 pour l'accueil de leur candidat en réparateur en carrosserie) et 23 candidats inscrits auprès du CDG 35 ont passé leur épreuve auprès d'un autre CDG breton.

Des groupes d'examineurs ont été mis en place en fonction des options. L'organisation de ces épreuves a nécessité l'intervention de 57 intervenants (31 intervenants territoriaux et 26 formateurs mis à disposition par les centres d'accueil).

Sur les 318 candidats convoqués, 307 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 3.46 %.

B – Résultats des épreuves pratiques

1 – Spécialité : « Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers »

12 options	Nombre de candidats interrogés	Durée épreuve	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier et plombier canalisateur)	5	3h30	12,90	10,00	15,00
Menuisier	4	4h00	14,75	12,00	17,00
Maçon, ouvrier du béton	3	4h00	13,20	10,40	16,20
Couvreur, zingueur	2	4 h 00	11.98	11.50	12.45
Ouvrier en VRD	7	4 h 00	13.54	9.25	18.75
Agent d'exploitation de la voirie publique	11	1 h 00	11.91	5.50	18.00
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	12	4 h 00	13.46	10.50	16.25
Métallier, soudeur	1	3 h 45	15.90		
Dessinateur	3	4 h 00	8.14	7.33	9.08
Poseur de revêtements de sols, carreleur	1	4 h 00	18.00		
Plâtrier	1	4 h 00	14.15		
Peintre, poseur de revêtements muraux	2	3 h 00	12.20	11.60	12.80
TOTAL	52	-	12.91	5.50	18.75

2 – Spécialité : « Espaces naturels, espaces verts »

4 options	Nombre de candidats interrogés	Durée épreuve	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Production de plantes (pépinières et plantes à massif) ; floriculture	2	2 h 30	13.50	12.00	15.00
Bucheron élagueur	2	2 h 00	9.75	9.50	10.00
Soins apportés aux animaux	2	2 h 00	14.00	11.50	16.50
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	59	2 h 00	10.95	6.00	14.50
TOTAL	65	-	11.09	6.00	16.50

3 – Spécialité : « Mécanique, électromécanique »

3 options	Nombre de candidats interrogés	Durée épreuve	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Electrotechnicien, électromécanicien	4	4 h 00	14.50	10.40	18.00
Electronicien (maintenance de matériel électronique)	1	2 h 30	14.50		
Installation et maintenance des équipements électriques	4	3 h 00	17.90	16.62	18.87
TOTAL	9	/	16.01	10.40	18.87

4 – Spécialité : « Restauration »

2 options	Nombre de candidats interrogés	Durée épreuve	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Cuisinier	7	2 h 15	12.30	10.30	13.50
Restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire)	16	1 h 45	13.10	10.40	15.70
TOTAL	23	/	12.86	10.30	15.70

5 – Spécialité : « Environnement, hygiène »

7 options (dont 1 organisée que pour les autres CDG)	Nombre de candidats interrogés	Durée épreuve	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Propreté urbaine, collecte des déchets	15	1 h 00	12.09	8.00	15.60
Qualité de l'eau	3 candidats des autres CDG	1 h 30	-		
Entretien des piscines	4	1 h 00	13.75	9.00	17.00
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	56	1 h 00	11.90	7.00	16.75
Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration	5	1 h 30	11.13	6.35	14.90
Agent d'assainissement	5	1 h 30	14.20	10.00	18.00
Opérateur d'entretien des articles textiles	1	3 h 00	12.66		
TOTAL (hors qualité de l'eau)	86	/	12.12	6.35	18.00

6 – Spécialité : « Communication, spectacle »

8 options	Nombre de candidats interrogés	Durée épreuve	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Conducteur de machines d'impression	2	3 h 00	18.75	18.50	19.00
Monteur de film OFFSET	1	2 h 00	14.42		
Opérateur PAO	1	3 h 00	17.75		
Relieur brocheur	2	3 h 00	11.50	9.00	14.00
Agent polyvalent du spectacle	1	1 h 15	16.50		
Assistant son	1	1 h 15	11.00		
Eclairagiste	2	1 h 15	12.00		
Projectionniste	1	1 h 15	15.00		
TOTAL (hors qualité de l'eau)	11	/	14.47	9.00	19.00

7 – Spécialité : « Logistique et sécurité »

4 options	Nombre de candidats interrogés	Durée épreuve	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Magasinier	5	1 h 00	15.25	13.50	17.00
Monteur, levageur, cariste	1	1 h 00	16.50		
Maintenance bureautique	5	1 h 00	15.55	11.25	18.00
Surveillance, télésurveillance, gardiennage	2	1 h 30	14.00	11.00	17.00
TOTAL (hors qualité de l'eau)	13	/	15.26	11.00	18.00

8 – Spécialité : « Conduite de véhicule »

6 options	Nombre de candidats interrogés	Durée épreuve	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Conduite de véhicules poids lourds	17	1 h 00	16.50	14.00	18.00
Conduite d'engins de travaux publics	4	1 h 00	13.00		
Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers)	20	1 h 00	16.10	12.00	20.00
Mécanicien des véhicules à moteur diesel	2	3 h 00	13.00	11.00	15.00
Mécanicien des véhicules à moteur à essence	3	2 h 00	9.00	6.00	11.00
Réparateur en carrosserie (carrossier, peintre)	2	4 h 00	14.75	14.00	15.50
TOTAL	48	/	15.34	6.00	20.00

Observations générales des correcteurs :

Les membres du jury et examinateurs attirent l'attention des candidats sur le fait que cette épreuve consiste en une mise en situation pratique du candidat dans un contexte déterminé. Pendant toute la durée de l'épreuve, les candidats ont ainsi dû réaliser des opérations techniques demandant des connaissances dans l'option choisie.

Les examinateurs sont également amenés à interroger les candidats, pendant leur réalisation, sur leur manière de faire, les procédures de sécurité à prendre ...

Les examinateurs soulignent pour la plupart des candidats une maîtrise certaine de leur métier et d'une motivation évidente.

C - Candidats admis

Conformément à l'article 6 du décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007, fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe, « un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20 » et « à l'issue des épreuves, le jury arrête, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis à l'examen ».

Un jury ne peut donc admettre à l'examen que les candidats qui ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux deux épreuves.

Lors de sa réunion d'admission, le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission et à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats, a décidé de retenir le seuil d'admission de 10/20 et a déclaré ainsi 240 candidats admis (soit 78.18 % des candidats présents à toutes les épreuves) ainsi répartis :

SPECIALITES options	Nombre de candidats admis
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	40
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier et plombier canalisateur)	4
Menuisier	4
Maçon, ouvrier du béton	2
Couvreur, zingueur	2
Ouvrier en VRD	5
Agent d'exploitation de la voirie publique	7
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	10
Métallier, soudeur	1
Dessinateur	1
Poseur de revêtements de sols, carreleur	1
Plâtrier	1
Peintre, poseur de revêtements muraux	2

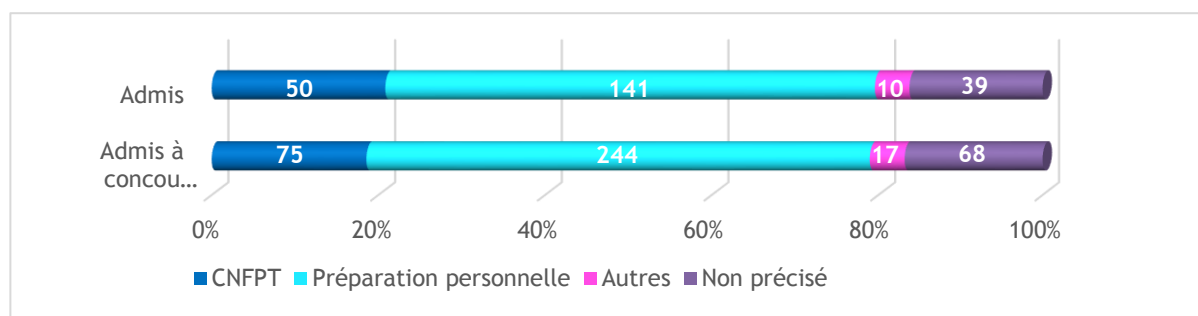
Espaces naturels, espaces verts	44
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	41
Soins apportés aux animaux	1
Bucheron, élagueur	0
Productions de plantes : pépinières et plantes à massif	2
Mécanique, électromécanique	8
Electrotechnicien (maintenance de matériel électronique)	1
Electrotechnicien, électromécanicien	3
Installation et maintenance des équipements électriques	4
Restauration	17
Restauration collective, liaison chaude, liaison froide	11
Cuisinier	6
Environnement, hygiène	66
Agent d'assainissement	5
Opérateur d'entretien des articles textiles	1
Maintenance des productions d'eau et d'épuration	3
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	41
Entretien des piscines	4
Propreté urbaine, collecte des déchets	12
Communication, spectacle	9
Projectionniste	1
Eclairagiste	1
Assistant son	1
Agent polyvalent du spectacle	1
Relieur, brocheur	1
Opérateur PAO	1
Monteur de film offset	1
Conducteur de machines d'impression	2
Logistique et sécurité	11
Surveillance, télésurveillance, gardiennage	1
Maintenance bureautique	4
Magasinier	5
Monteur, levageur, cariste	1

Conduite de véhicule	45
Conduite de véhicules légers (catégories tourisme, et utilitaires légers)	20
Conduite de véhicules poids lourds	17
Réparateur en carrosserie, (carrossier, peintre)	2
Conduite d'engins de travaux publics	3
Mécanicien des véhicules à moteur essence	1
Mécanicien des véhicules à moteur diesel	2
TOTAL	240

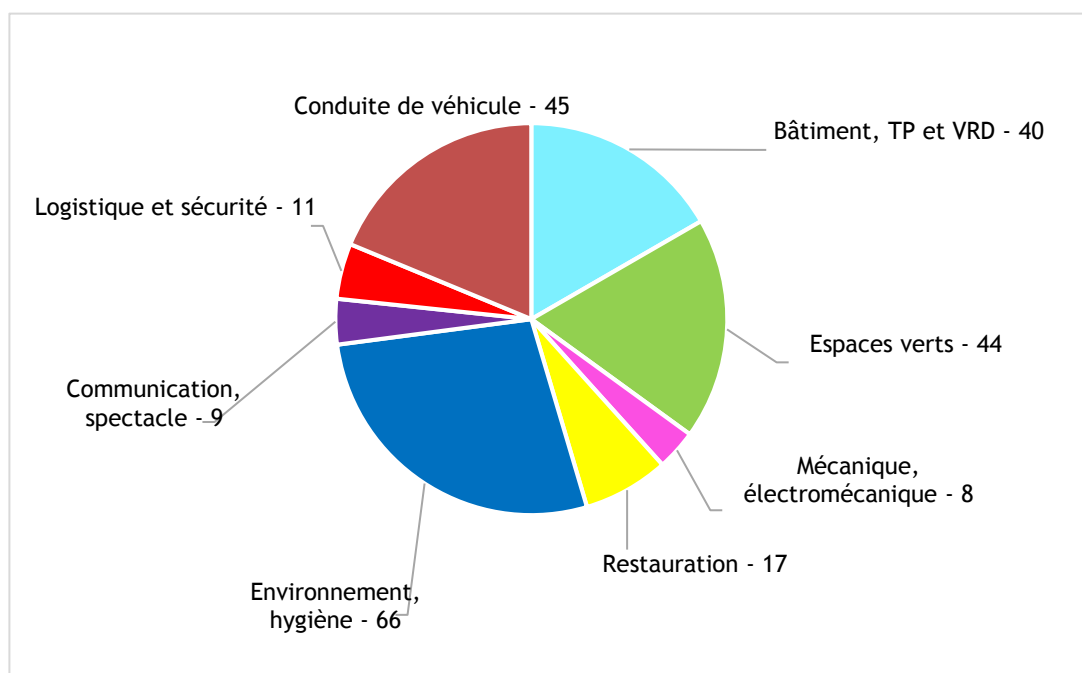
D – Statistiques sur les candidats admis à l'examen

En ce qui concerne la préparation à cet examen, parmi les 240 candidats admis :

- 141 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves, soit 58,75 % des admis,
- 50 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT, soit 20,83 % des admis,



Répartition des admis par spécialité



V - Analyse et conclusion

Le jury tient en premier lieu à féliciter les 240 candidats admis à cette session 2016 de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

Sur les deux épreuves de cet examen, l'épreuve écrite reste une épreuve sélective et mal maîtrisée par beaucoup de candidats.

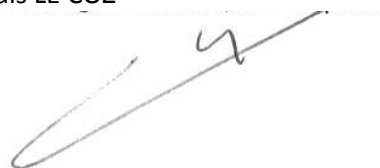
Dans l'ensemble, les membres du jury et examinateurs des épreuves pratiques ont relevé le niveau professionnel généralement satisfaisant des candidats. La plupart des candidats ont démontré une bonne implication dans leur métier et une motivation réelle pour progresser professionnellement.

Il existe toutefois des disparités d'une option à une autre, qui peuvent s'expliquer notamment par un mauvais choix du candidat au moment de son inscription. L'attention des candidats est ainsi attirée sur l'importance du choix de l'option, un référentiel métier étant disponible sur le site internet du CDG35 permettant d'orienter les candidats dans leur choix.

Le Président du jury remercie ainsi vivement l'ensemble des intervenants mais également les différents partenaires (collectivités territoriales, lycées professionnels, centres de formation, écoles...) de leur fort investissement et de leur disponibilité, ayant contribué au bon déroulement de l'ensemble de ces épreuves.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 16 janvier 2017

Le Président du jury
Louis LE COZ



Maire-Adjoint de Redon